

Décembre 2020

De la nécessité de penser le passé colonial belge en Afrique Centrale

Près de soixante ans après les indépendances et presque autant d'années d'amnésie collective, la Belgique a finalement décidé de se lancer dans une réflexion autour de son passé colonial. Cette initiative mérite d'être saluée. L'exercice sera ardu et les défis nombreux.

De l'amnésie collective au débat parlementaire : l'épineuse question coloniale

Le 17 juin 2020, le Parlement fédéral actait la création d'une [Commission Parlementaire Spéciale](#): « *La Commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver* ». Cette dernière a été instituée initialement pour un mandat d'une année (renouvelable) et est chargée de conduire les travaux parlementaires autour de différents aspects. Elle sera notamment en charge d'analyser les impacts politiques, sociaux et économiques de la colonisation belge d'une part, de réfléchir à la production du savoir autour de cette période et à la manière de le transmettre et de l'enseigner d'autre part. Enfin la Commission servira également à (re)penser plus globalement la lecture que nous faisons de cette période spécifique de l'Histoire ainsi que les représentations qui en découlent et continuent de façonner

notre présent (de manière consciente ou inconsciente).

Ce n'est pas la première fois que la Belgique se penche sur les conséquences de son implication dans la région. Elle avait déjà, à la fin des années 90, institué deux Commissions relatives à des faits marquants de la région, par le biais en 1997 de la [Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda](#) et en 1999 de la [Commission d'enquête chargée de déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba](#) et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci.

Toutefois, c'est la première fois que la Belgique décide de faire un examen approfondi de ses responsabilités vis-à-vis des **trois pays de la région** (la République Démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda), de **l'entièreté de la période coloniale** (c'est-à-dire de l'Etat Indépendant du Congo sous le règne de Léopold II, jusqu'aux indépendances au début des années 1960), et qu'elle s'attelle à faire un **lien entre cette période de l'Histoire et les conséquences de celle-ci dans la société belge actuelle**.

Il aura fallu attendre cette année si particulière que fut 2020 pour qu'un tournant décisif soit pris autour de cette épineuse question. Les violences policières

qui ont conduit à la mort injuste et tragique de Georges Floyd aux États-Unis et la vague de manifestations antiracistes qui s'en est suivie en Belgique et à travers le monde, avec la [mobilisation « Black Lives Matter »](#) qui a rassemblé plusieurs milliers de personnes à Bruxelles, peuvent être considérés comme des événements catalyseurs. Ces derniers ont directement contribué à visibiliser la question coloniale sur la place publique. Cette mise à l'agenda repose également sur le travail de longue haleine entrepris par de nombreuses organisations de la société civile et de la diaspora qui, depuis plusieurs années, plaident en faveur de la conduite d'un examen approfondi du passé colonial belge et de ses impacts.

Cette accélération est d'autant plus appréciable que jusqu'à présent, le passé colonial belge ne semblait pas susciter l'intérêt d'une grande partie de la population belge, ni de nos responsables politiques. Le constat est frappant : près de 60 ans après l'accession aux indépendances, aucun débat national d'ampleur n'a eu lieu au sein des institutions quant à cette période particulière de l'Histoire du pays. À quelques exceptions près, il règne une sorte d'amnésie nationale sur le sujet.

C'est ainsi que, malgré les vives critiques qui lui ont été adressées¹, la création de la Commission parlementaire spéciale doit être saluée. Cette dernière va permettre

¹ Vis-à-vis de son mandat, et plus généralement la manière dont s'est constituée la Commission, la méthode de travail qui a été proposée ou encore l'existence même de cette Commission. Les critiques ont rapidement afflué : pas assez ambitieuse pour certains, trop pour d'autres, biaisée par sa composition ou encore absence de

d'ouvrir le débat et d'entamer un travail de réflexion autour du passé. La Commission parlementaire, s'est dotée dans un premier temps d'un [comité d'expert.e.s](#), chargé de remettre un premier rapport pour accompagner et guider les travaux parlementaires. Ce rapport a pour objectif de proposer différentes pistes pour la suite des travaux en formulant des recommandations et en posant certaines balises pour maximiser les chances de réussite de ce processus. Car au-delà de la réflexion autour du passé colonial, il s'agira plus globalement pour les parlementaires d'élaborer des propositions concrètes pour répondre des responsabilités de ce passé. L'ampleur de la tâche est immense.

Les attentes suscitées sont nombreuses et bien souvent incompatibles ! Car on le voit, si aucun débat national n'a eu lieu de manière formelle jusqu'aujourd'hui, la question coloniale refait régulièrement surface (les déboulonnages de statues de Léopold II l'ont illustré récemment, tout comme les controverses liées à la rénovation du Musée de Tervuren ces dernières années) et suscite systématiquement de vifs remous. Ce sera un véritable défi pour la Commission de parvenir à un consensus autour de ses propositions.

raison d'être. Le Comité d'expert et le choix de ses membres ont également fait l'objet de virulentes critiques. Par ailleurs, bien qu'il soit précisé dans le texte de création de la Commission, la nécessité de conduire ses travaux de manière transparente, la majorité des auditions se sont pour le moment tenues à huis-clos.

« Ce passé qui ne passe pas »

En effet, la période coloniale et ses conséquences (consciemment identifiées comme telles ou non) continuent de diviser. Des pans entiers de la société belge s'affrontent sur ces questions, chacun étant persuadé de détenir la vérité sur la lecture et le sens conféré à cette période et voulant imposer sa propre lecture de l'Histoire. À cela s'ajoutent également de profondes résistances quant à l'ouverture de ce débat de la part de certaines franges de la population (parmi lesquelles les groupes d'anciens coloniaux mais aussi de la part d'éminentes personnalités politiques) allant parfois jusqu'à une remise en cause de la nécessité même et de la pertinence de celui-ci.

Et pour cause, la question de la colonisation suscite encore bien souvent un profond malais. Pourtant, il convient à tout prix d'éviter les processus de culpabilisation collective. Le travail d'examen du passé, devrait plutôt permettre de poser les termes du débat en identifiant des responsabilités historiques et en interrogeant les conséquences de celles-ci de sorte à tirer des leçons du passé et à construire l'avenir. Les jeunes générations ne doivent pas se sentir responsables de la colonisation, elles ont toutefois le devoir de se sentir concernées par ce passé qui façonne, qu'elles le veuillent ou non, leur

identité et la société dans laquelle elles évoluent.

Car la période coloniale continue en 2020 d'influencer nos représentations à l'égard des personnes afro-descendantes par exemple, ou encore dans les relations économiques et diplomatiques qu'entretiennent la Belgique, la RD Congo, le Burundi et le Rwanda.

Sans revenir sur des aspects purement historiques, il semble pertinent de remettre en perspective le système colonial qui, pour rappel, se fonde sur le mythe de la « mission civilisatrice » de la Belgique supposément venue « délivrer » les peuples de la région des Grands Lacs des « ténèbres »², ou encore de la traite esclavagiste desquels ils étaient prisonniers. La propagande coloniale³ à l'époque entretient ce mythe pour justifier sa présence dans la région auprès des populations restées en métropole. Or aujourd'hui, de nombreuses recherches ont montré la persistance et les impacts de cette propagande sur nos représentations contemporaines. L'idéologie raciste a permis, pendant des décennies de justifier la colonisation, et continue d'alimenter un imaginaire collectif.

Au-delà du récit colonial, la manière d'envisager le système colonial a nécessairement évolué au fil des décennies. La colonisation n'est plus perçue de la même manière aujourd'hui que dans les années 1900 ou 1950. La recherche et les débats ont avancé. Et pourtant, trop

² « Au cœur des ténèbres », J. Conrad, 1899.

³ A ce sujet, voir notamment les travaux du CEC (Coopération, éducation, culture) : <https://www.cec-ong.org/>

souvent encore, le débat autour de la colonisation est ramené à de fausses polémiques tournant principalement autour des deux questions suivantes : l'apport de la colonisation aux populations colonisées (en termes d'infrastructures et d'éducation notamment) et la volonté de minimiser les faits, de les nier ou de banaliser la violence en assimilant les crimes coloniaux à des dérapages, des abus, ou encore en remettant tout bonnement en cause la véracité de certains d'entre eux.

Si la colonisation est aujourd'hui considérée et reconnue, rétrospectivement, comme un système de domination en vue de l'exploitation économique et politique d'un peuple assujéti à la puissance coloniale et privé de ses droits fondamentaux ; cette lecture n'est pas acceptée par tous. Et c'est là que se situe l'enjeu. Il est difficile par exemple pour d'anciens coloniaux (mais aussi plus largement pour d'autres protagonistes de l'époque) de voir une partie de leur vie, remise en cause. Et pourtant. La colonisation ne peut être considérée autrement. Ni les peuples congolais, burundais ou encore rwandais, ni leurs autorités respectives n'ont un jour consenti à la présence étrangère belge sur leur territoire et aux conditions de vie qui leur étaient imposées.

La recherche de la vérité historique et donc de la production du savoir sur cette période est, on le comprend bien ici, un enjeu de taille. Et c'est sur base de cette connaissance académique fouillée, argumentée et documentée avec rigueur que doivent reposer les débats autour du

passé colonial. La question de la connaissance, du savoir, de la diffusion et transmission de celui-ci est essentielle. Or de nombreuses recherches ont aujourd'hui permis de renseigner les crimes et abus commis durant cette période.

« Digérer le passé pour déverrouiller l'avenir »

Cette formule, empruntée à la chercheuse spécialiste des processus mémoriels et de réconciliation Valérie Rosoux, nous éclaire sur l'objectif et la portée du travail autour des enjeux du passé. Car malgré les considérations exposées, une question demeure : *pourquoi revenir plus de 60 ans après sur l'épisode colonial belge en Afrique Centrale ? Quel sens cela a ? Quels objectifs cela sert-il ? Et comment s'y prendre ?*

Si l'on ne peut pas changer le passé, on peut poser des actes qui permettent de mieux construire le futur.

L'examen du passé sert plusieurs objectifs dont le premier, qui prime sur tous les autres, est de pouvoir rendre justice aux populations qui ont souffert des affres de la colonisation. Ce travail permet de restaurer dans leur dignité et leur humanité les personnes qui ont subi des préjudices et des humiliations – ainsi que leurs descendant·e·s.

Ce travail sert également d'autres objectifs, parmi lesquels l'amélioration des relations entre les parties. Reconnaître des erreurs, pour en tirer des leçons pour le futur. Dit

autrement, il s'agit dans le cadre du passé colonial de « transformer en profondeur les rapports de pouvoir historiquement construits »⁴.

Pour cela, un travail de *vérité* historique, tel que mentionné précédemment, est nécessaire. Un travail autour de la justice, entendue ici dans le sens de ce qui est « *juste* », est également important.

Il est essentiel que les parties prenantes – belges ici en l'occurrence – soient dans les dispositions pour reconnaître leur responsabilité. Il s'agira de passer d'un sentiment de culpabilité individuelle à l'endossement d'une responsabilité collective. La responsabilité se situe au niveau moral et/ou judiciaire. Dans cette configuration, la question de la Justice – et de la qualification juridique des actes – se pose également. La reconnaissance d'une responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, ouvre la voie à des possibles réparations (symboliques ou matérielles).

Au-delà de ces considérations enfin, un travail autour de la « **mémoire** » de ce passé colonial est une clé importante sur le chemin de la réconciliation des peuples.

Conflit mémoriel : quand l'identité des groupes est remise en cause

Le débat autour du passé colonial on le voit, est difficile. S'il est si sensible c'est qu'il touche directement à l'identité des protagonistes et des groupes auxquels ils appartiennent. Car c'est inévitable, le passé est une source d'identification de soi par rapport à l'autre⁵. Un groupe va se constituer et se définir par rapport aux autres groupes. La référence au passé, dans le sens de la mémoire qui est entretenue de celui-ci, remplit trois fonctions principales en lien avec cette identité de groupe⁶ : 1) la référence à un passé commun contribue à consolider la cohésion du groupe ; 2) la mémoire du groupe assure que l'identité du groupe soit positive ; 3) le passé sert enfin de justification aux actions (présentes) du groupe.

Dans le cadre de la colonisation, on peut schématiquement diviser les protagonistes en deux groupes sociaux principaux : les anciens coloniaux d'une part, et les peuples des pays colonisés d'autre part. Alors que les premiers défendent l'idée d'une colonisation positive et libératrice, au service des peuples d'Afrique centrale, les seconds dénoncent nécessairement

croisés sur un passé commun : anciens colonisés et anciens coloniaux face à l'action belge au Congo », L. Licata & O. Klein, 2004.

⁶ Tajfel, H. (1981). Social stereotypes and social groups. In J. C. Turner & H. H. Giles (Eds.), Intergroup behaviour. Oxford : Blackwell dans « Regards croisés sur un passé commun : anciens colonisés et anciens coloniaux face à l'action belge au Congo », L. Licata & O. Klein, 2004.

⁴ A. Mudahemuka C. Gossiaux, « L'éducation permanente en lutte contre le racisme et la colonialité en Belgique francophone ? Perspectives autour de la persistance de la propagande coloniale et du racisme systémique en Belgique francophone : des enjeux et outils de décolonisation issus de secteurs socioculturels et d'éducation permanente. » FUCID, Etude, 2020.

⁵ Halbwachs, M. (1950-1997). La Mémoire collective. Paris : Albin Michel dans « Regards

l'arbitraire, la violence, les abus et les cruautés commises durant cette période.

Nous sommes depuis quelques décennies face à une évolution internationale du cadre de référence et de perception sur le système colonial. Cela affecte directement l'identité même des groupes protagonistes. Pour les premiers⁷, convaincus du bien-fondé de leurs actions, la remise en cause générale de leur cadre de référence est difficile à accepter, voire à comprendre. Pour eux, l'évolution du cadre de référence général dans la société les fait passer de « héros » (le sauveur), à celui de « bourreau » (l'exploiteur).

Pour les seconds, l'évolution du cadre de référence et les avancées de la recherche quant aux crimes commis durant la période coloniale, rendent d'autant plus incompréhensible la lenteur des débats et la remise en cause de la nécessité de conduire ceux-ci. Un sentiment d'injustice et de mépris de leur histoire se fait entendre.

On comprend donc bien que ces groupes ont des rôles, mais aussi des représentations et des lectures différentes du passé colonial. Elles sont contradictoires car les intérêts respectifs de chacun des groupes sont opposés. On est dans ce qu'on peut appeler « un conflit mémoriel ».

Seule une mise en débat autour de la lecture de ce passé pourra permettre une appropriation consensuelle et apaisée de

celui-ci par l'ensemble de la société belge et de ses citoyen·ne·s.

Conclusion

Le « passé ne passe pas » comme le consacre la célèbre formule reprise ci-dessus. Le temps seul, ne peut apaiser et faire la lumière sur ce passé conflictuel. Un travail, une mise en perspective et en réflexion doivent se mettre en œuvre autour de ces questions. Il en va de la responsabilité de l'État. Et c'est là que la Commission parlementaire aura un rôle crucial à jouer. Elle offre en effet un cadre pour conduire ce débat.

L'issue des travaux parlementaires qui seront conduit par la Commission spéciale est incertaine. De la reconnaissance d'une responsabilité morale à la responsabilité pénale, des réparations symboliques aux réparations financières, de l'édiction d'une loi mémorielle à la mise en place de politiques publiques visant à corriger certaines inégalités dans la société, les possibilités sont multiples et des choix devront être posés.

Une chose est toutefois certaine : ce débat historique doit mobiliser l'ensemble des parties prenantes de la société. Seul un débat inclusif et transparent pourra permettre de rencontrer les attentes des citoyens et citoyennes.

⁷ Au-delà du cadre strict des anciens coloniaux, il existe également de vives résistances dans d'autres

sphères de la société que l'on peut lire à l'aune de cette logique également.

Au-delà du travail strictement parlementaire, qui peut (et doit) donner une impulsion et une visibilité au passé, c'est la société tout entière qui doit interroger ses représentations vis-à-vis des enjeux coloniaux. « Décoloniser les esprits » : l'enjeu est ici sociétal et même systémique.

Les organisations de la société civile ont un rôle important à jouer dans ce processus. Elles doivent pouvoir accompagner les débats, y contribuer et les vulgariser auprès de la population. La société civile doit également se faire la porte-parole des aspirations aux changements auprès de nos représentant·e·s politiques.

Paradoxalement, notre passé revêt une actualité brûlante ! Au-delà de l'examen strict du passé, le débat colonial s'empare finalement de questions sociétales très actuelles en interrogeant nos représentations et le fonctionnement de notre société. Car le travail autour du passé, s'il est conduit sérieusement et collectivement, sert avant tout à aller à la rencontre de l'autre, et à le sortir de son altérité ⁸. C'est finalement du vivre-ensemble en Belgique dont il est question ici.

Auteure :
Clara Debeve

⁸ Rosoux, V.-B. (2001). Les usages de la mémoire dans les relations internationales: le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours. Bruxelles : Bruylant. dans « Regards croisés

sur un passé commun : anciens colonisés et anciens coloniaux face à l'action belge au Congo », L. Licata & O. Klein, 2004.

